

Réduire les vacances d'été pour mieux caserner les professeurs

Véritable marronnier politique, le thème des vacances d'été prétendument trop longues (1) revient dans l'actualité éclipser d'autres sujets plus préoccupants sur l'état de l'Ecole française (2). Le président de la République nous rappelle son souhait de voir réduites les vacances d'été sans s'étendre sur les raisons et en renvoyant la mise en œuvre au gouvernement (3). Le ministre de l'éducation E. Geffray renvoie à son tour le sujet à la campagne présidentielle de 2027. Déjà que la reconquête du mois de juin n'a pas vraiment eu lieu (4), comment croire qu'il va être possible de maintenir disponibles en classe des élèves une fois les examens passés et les décisions d'orientation actées dès la fin juin ou début juillet ? Les repousser jusqu'à fin juillet ? Mais il faudra à l'administration et aux établissements mettre les bouchées doubles pour constituer les classes à la rentrée suivante si elle doit survenir un mois après la fin des cours. Et faudra-t-il accueillir coûte que coûte les élèves lors de canicule dans des établissements non climatisés en grande majorité ? La même effervescence administrative et la question des fortes chaleurs sont à prévoir si la rentrée est avancée au 15 août ou plus tôt. Les établissements scolaires devraient donc fonctionner presque sans interruption toute l'année au risque d'épuisement de leurs personnels.

La réduction des congés d'été n'affectera pas que les personnels des établissements et leurs élèves. Ce sont également les parents d'élèves, les transports scolaires, les activités péri et post éducatives, et le secteur du tourisme qui sont directement impactés par ce projet. Rajoutons et non des moindres, les entreprises qui devront adapter leur activité aux congés estivaux de leurs salariés concentrés sur quelques semaines seulement (5).

Vouloir corriger les effets négatifs de longues vacances sur les apprentissages des élèves de milieux peu favorisés économiquement et culturellement est louable en soi et c'est dans ce but qu'a été créé le dispositif des « vacances apprenantes » en 2020 (6). Mais est-il vraiment indispensable de modifier l'ensemble de l'organisation de l'année scolaire pour tous les élèves avec les conséquences sur toute la société évoquées plus haut ? De plus, le même président, qui n'est pas à une contradiction près, demande une réduction de la durée journalière des activités scolaires alors qu'a été mis en place à son initiative l'accueil élargi de 8 heures à 18 heures dans 195 collèges à titre expérimental en 2023-2024 et généralisé en 2024 (7). Les deux dispositifs semblant donner des résultats positifs sur les apprentissages des élèves. Mais lorsque les cours traditionnels s'achèveront vers 15 h ou 16 h, les élèves se trouveront confrontés aux options suivantes pour terminer leur journée :

- ➔ rentrer chez eux où personne ne les attend, leurs parents étant encore à leur travail
- ➔ rejoindre un lieu d'activités culturelles ou sportives gratuites mais le plus souvent payantes avec le retour des inégalités géographiques et financières
- ➔ rester dans l'établissement pour des activités péri-éducatives, de l'étude surveillée, de l'aide aux devoirs ou de la simple garderie en attendant de pouvoir rentrer chez eux.

A l'exception des deux premières options, contraires à l'objectif recherché, il n'y a pas vraiment réduction de la journée scolaire. Le maintien des élèves dans l'établissement après les cours apparaît comme la solution la plus probable et surtout la plus économique car les personnels sur place, à savoir essentiellement les professeurs, auraient la charge de leur encadrement. Des économies sont même à prévoir car la réduction du nombre d'heures hebdomadaires de cours par niveau qui résulte de l'allongement de la durée de l'année scolaire va permettre de réduire le nombre de professeurs dont le service est défini hebdomadairement. Encore un argument pour

atténuer la crise de recrutement, qui se combine avec les nombreux départs en retraite de professeurs dans les prochaines années.

De plus, les activités (ou la garderie) organisées après les cours permettraient d'annualiser le service des professeurs comme dans le reste de la fonction publique avec pour conséquences leur casernement dans les établissements scolaires. Mme Ségolène Royal, en tant que candidate à la présidentielle de 2007, avait suggéré alors (dans une réunion enregistrée clandestinement), un temps de présence de 35 heures par semaine pour les professeurs dans leurs établissements (8). Plus récemment, la mise en place du « pacte enseignant » pour effectuer notamment des remplacements de courte durée ne s'est pas accompagnée d'une obligation d'astreinte dans l'établissement pour les signataires mais cela pourrait bien leur être demandé par la suite.

Nous n'en sommes pas encore au casernement numérique mais la surveillance heure par heure du travail des professeurs existe déjà car l'administration et les parents d'élèves peuvent surveiller l'activité pédagogique des professeurs sur les espaces numériques de travail. Ce qu'il reste de temps libre des professeurs pour préparer leurs cours, les évaluations des travaux d'élèves, corriger ces évaluations, se tenir informé de l'actualité de sa discipline, fréquenter médiathèques, musées, expositions, conférences et salons professionnels va se réduire comme peau de chagrin si une astreinte physique leur est imposée. Et dénaturer totalement ce qui fait l'essence même de ce métier, d'effacer qu'il reste de liberté pédagogique déjà bien réduit et que certains au ministère projettent de réduire encore (9).

Les élections professionnelles de décembre 2026 vont donner l'occasion aux professeurs de dire non à cette dénaturation en votant en faveur de syndicats défenseurs du métier de professeur transmetteur de connaissances, libre dans son travail et dans le choix de ses méthodes, et respecté par la société (10). La liste présentée par le SNCL, le SIES et le SAGES en décembre prochain pour le scrutin du comité social d'administration de l'Education nationale permettra mieux que le vote pour toute autre liste l'expression de ce refus.

1 La France est dans la moyenne des pays européens en la matière :

<https://www.touteleurope.eu/l-europe-et-moi/vacances-d-ete-des-durees-tres-differentes-selon-les-pays-d-europe/>

2 https://le-sages.org/documents2/Declaration_historique_ministreEN_etat_ecole_octobre2025.pdf

3 <https://www.publicsenat.fr/actualites/education/emmanuel-macron-relance-le-debat-sur-les-rythmes-scolaires-le-president-se-comporte-comme-un-elephant-dans-un-magasin-de-porcelaine>

4 <https://www.vousnousils.fr/2025/06/05/la-reconquete-du-mois-de-juin-une-reussite-693280>

5 Les entreprises pourront difficilement accepter que la majorité de leurs salariés prennent leurs congés en même temps sur une période aussi courte, les obligeant à mettre leurs activités au ralenti voire à l'arrêt.

6 <https://www.education.gouv.fr/les-vacances-apprenantes-303834>

7 <https://eduscol.education.fr/4075/accueil-elargi-8h-18h>

8 Page 10 du n°59 de Messages, le bulletin du SAGES

<https://le-sages.org/Messages/MESSAGES59.pdf>

9 https://le-sages.org/documents2/DGESCO_fin_liberte_pedagogique.pdf

10 https://le-sages.org/Elections_pro2022/PDF_CAPN_2022.pdf

